

La MRC de Matawinie adopte une approche proactive pour gérer l'essor des claims miniers et protéger l'environnement

Rawdon, 19 août 2024 – Au cours des dernières années, la MRC de Matawinie a constaté une augmentation marquée du nombre de claims miniers actifs sur son territoire. La Matawinie étant une région sans historique d'exploitation minière significative, la MRC et les municipalités doivent maintenant faire face à de nouveaux défis.

Bien que l'on observe une importante baisse du nombre de claims actifs, les activités minières en cours continuent de susciter des préoccupations chez la population. Les questions se multiplient quant à la cohabitation entre les différents usages du territoire, l'acceptabilité sociale des projets miniers et les impacts environnementaux potentiels.

Face à ces enjeux, la MRC de Matawinie a entrepris, en 2023, une démarche visant à identifier les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Cette initiative, réalisée en concertation avec les municipalités, s'accompagne d'un processus de suspension temporaire du droit de jalonner et de désigner sur carte un claim. Cette suspension permet d'interdire la prospection, le jalonnement et la désignation de claims dans des zones sensibles identifiées.



Soulignons qu'à la suite de modifications apportées à législation provinciale encadrant le régime minier, le détenteur d'un claim doit maintenant présenter, à la municipalité concernée, les travaux d'exploration à impacts (machinerie utilisant la force hydraulique ou utilisation d'explosifs) qu'il entend effectuer. Il doit aussi recueillir les préoccupations soulevées avant le dépôt de sa demande au ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF).

Cette modification législative, à laquelle la MRC a d'ailleurs contribué en envoyant ses préoccupations, permet aux municipalités d'être mieux informées quant aux projets d'activités minières et de communiquer davantage les préoccupations du milieu en amont des travaux. On peut supposer que cette modification législative a eu une incidence sur la baisse significative du nombre de claims actifs sur le territoire de la MRC.

« Nous sommes conscients des préoccupations de la population et nous nous engageons à protéger l'environnement et le bien-être de nos communautés. À cet effet, le Service d'aménagement de la MRC suit de près les activités d'exploration de l'entreprise Ni-Co Énergie sur le territoire public situé dans la ZEC Lavigne. Notre approche proactive vise à assurer une cohabitation harmonieuse et durable. », souligne Isabelle Perreault, préfet de la MRC de Matawinie.

La préfet précise également que tous les projets d'exploitation des ressources sur le territoire de la Matawinie doivent se faire dans la transparence et en maintenant un canal de communication ouvert avec la MRC et les municipalités, ce qui permet à tous d'avoir réponse aux inquiétudes soulevées.

À propos de la MRC de Matawinie

Entreprenante de nature, la Matawinie mise sur un développement économique respectueux de la qualité de vie de ses résidents et la préservation de ses paysages soutenant les valeurs écologiques qu'elle défend. La MRC de Matawinie est une organisation proactive qui offre une multitude de services à ses municipalités et ses citoyens grâce à une équipe de professionnels aguerris et guidés par la concertation des élus. En Matawinie, la fierté du sentiment d'appartenance est majeure et le sceau 100 % Matawinie en est une illustration. Pour découvrir la Matawinie : mrcmatawinie.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

– 30 –

Source : Mme Catherine Lavallée, coordonnatrice aux communications
MRC de Matawinie
450 834-5441 poste 7001
clavallee@matawinie.org

Information : Mme Judith Godin, directrice du Service d'aménagement
MRC de Matawinie
450 834-5441 poste 7032
jgodin@matawinie.org

